



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 5 mai 2025, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-2025

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 110 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM INCLUANT UNE SECTION DES CONDUITES DE REFOULEMENT

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement ;

QUE le règlement numéro 1698-2025 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 14 mai 2025;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2025;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 12 juin 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière